

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire

CE166/3
10 juin 2020
Original : anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 58^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

1. L'Article 12.C de la Constitution de l'OPS et l'Article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur établissent que l'ordre du jour provisoire du Conseil est préparé par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain et soumis au Comité exécutif pour approbation.
 2. En conséquence, la Directrice soumet à l'examen du Comité exécutif l'ordre du jour provisoire (annexe A) qu'elle a préparé pour le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques. Les décisions prises et les résolutions adoptées par le Comité exécutif au cours de la présente session seront indiquées dans l'ordre du jour provisoire.
 3. En raison des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la COVID-19, le projet d'ordre du jour provisoire comprend uniquement les points de l'ordre du jour qui doivent faire l'objet d'une décision pour assurer la capacité de l'Organisation à remplir correctement ses fonctions et ceux liés à la pandémie de COVID-19 dans la Région des Amériques.
 4. De plus, le Comité exécutif est invité à envisager de tenir le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, par le biais d'une plateforme virtuelle et sur deux jours uniquement, du 28 au 29 septembre 2020.
 5. Les rapports finals et les rapports d'avancement concernant les politiques, stratégies et plans d'action dus pour présentation au Conseil directeur en 2020, selon le document CD57/INF/3, Suivi des résolutions et des mandats de l'Organisation panaméricaine de la Santé, seront affichés le site web du 58^e Conseil directeur, pour information uniquement (annexe B).
-

5. En vertu de ce qui précède, le Comité exécutif peut souhaiter adopter la proposition de résolution figurant à l'annexe C.

Annexes

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2020

CE166/3
Annex A

Point 2.5 de l'ordre du jour provisoire

CD58/1
15 May 2020
Original: English

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Ouverture de la session**
 2. **Questions relatives au Règlement**
 - 2.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
(Article 31 du Règlement intérieur)
 - 2.2 Élection du Bureau
(Article 16 du Règlement intérieur)
 - 2.3 Constitution d'un groupe de travail pour étudier
l'application de l'Article 6.B de la Constitution de l'OPS
(Article 34 du Règlement intérieur)
 - 2.4 Constitution de la Commission générale
(Article 32 du Règlement intérieur)
 - 2.5 Adoption de l'ordre du jour
(Article 10 du Règlement intérieur)
 3. **Questions relatives à la Constitution**
 - 3.1 Rapport annuel du Président du Comité exécutif
(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)
-

3. Questions relatives à la Constitution (suite)

- 3.2 Rapport annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain
(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)
- 3.3 Élection de trois États Membres au Comité exécutif au terme
des mandats du Belize, du Canada et du Pérou
(Articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'OPS)

4. Questions relatives à la politique des programmes

- 4.1 Rapport de l'évaluation de fin de période biennale
du Programme et budget de l'OPS 2018-2019/
Rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique
de l'OPS 2014-2019
- 4.2 Pandémie de COVID-19 dans la Région des Amériques
(résolution CE166.R__)
- 4.3 Réforme de la gouvernance de l'OPS
(résolution CE166.R__)
- 4.4 Situation financière actuelle et ajustements des priorités
stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé
(résolution CESS1.R2)

5. Questions administratives et financières

- 5.1 Rapport sur le recouvrement des contributions fixées
(résolution CE166.R__)
- 5.2 Rapport financier du Directeur et rapport du Commissaire
aux comptes pour 2019
- 5.3 État et niveau autorisé du Fonds de roulement
(résolution CE166.R__)
- 5.4 Programmation de l'excédent budgétaire
- 5.5 Programmation de l'excédent de revenus

5. Questions administratives et financières (cont.)

- 5.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OPS
(résolution CE166.R__)
- 5.7 Mise à jour sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2022-2023
- 5.8 Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres
(résolution CE166.R__)

6. Sélection d'États Membres pour faire partie des conseils ou comités

- 6.1 Élection de deux membres pour faire partie du Comité consultatif du Centre d'information sur les sciences de la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIREME)

7. Questions pour information

- 7.1 Mise en œuvre du Règlement sanitaire international

8. Autres questions

9. Clôture de la session

Annexe B

Rapports finals et rapports d'avancement concernant les politiques, stratégies et plans d'action dus pour présentation au Conseil directeur en 2020¹

Questions pour information
Plan d'action pour la prévention de la cécité et des déficiences visuelles : rapport final <i>(résolution CD53.R8 [2014])</i>
Plan d'action sur la santé dans toutes les politiques : rapport final <i>(résolution CD53.R2 [2014])</i>
Stratégie et plan d'action relatifs à la démence chez les personnes âgées : rapport final <i>(résolution CD54.R11 [2015])</i>
Plan d'action pour la prévention de l'obésité chez les enfants et les adolescents : rapport final <i>(résolution CD53.R13 [2014])</i>
Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles : rapport final <i>(résolution CD52.R9 [2013])</i> <i>(résolution CD48.R9 [2008])</i>
Plan d'action sur les incapacités et la réadaptation : rapport final <i>(résolution CD53.R12 [2014])</i>
Plan d'action pour l'accès universel à la sécurité transfusionnelle : rapport final <i>(résolution CD53.R6 [2014])</i>
Plan d'action pour la prévention et le contrôle des hépatites virales : rapport final <i>(résolution CD54.R7 [2015])</i>
Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la tuberculose : rapport final <i>(résolution CD54.R10 [2015])</i>
Stratégie pour la prévention et la lutte contre les arboviroses : rapport final <i>(résolution CD55.R6 [2016])</i>

¹ Ces rapports seront publiés sur le site web du 58^e Conseil directeur, pour information uniquement.

Questions pour information	
	Plan d'action pour la coordination de l'assistance humanitaire : rapport final (résolution CD53.R9 [2014])
	Santé, eau potable et assainissement dans le développement humain durable : rapport final (résolution CD43.R15 [2001])
	Rapports d'avancement sur les questions techniques :
A.	Plan d'action sur la santé des travailleurs : examen à mi-parcours (résolution CD54.R6 [2015])
B.	Stratégie et plan d'action visant à renforcer la lutte antitabac dans la Région des Amériques 2018-2022 : examen à mi-parcours (résolution CSP29.R12 [2017]) (résolution CD50.R6 [2010])
C.	Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021: rapport d'avancement (résolution CD55.R10 [2016])
D.	Politique de l'OPS en matière d'égalité des sexes : rapport d'avancement (résolution CD46.R16 [2005]) (résolution CD49.R12 [2009])
E.	Renforcement des autorités de réglementation nationale en matière de médicaments et produits biologiques : rapport d'avancement (résolution CD50.R9 [2010])
F.	Résilience des systèmes de santé : rapport d'avancement (résolution CD55.R8 [2016])
G.	Plan d'action pour le renforcement des données d'état civil 2017-2022 : examen à mi-parcours (résolution CSP29.R4 [2017])

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CE166/1
Annexe C
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 58^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP1) Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD58/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), 72^e session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques, qui fait l'objet de l'annexe A du document CE166/3 ;

(PP2) Ayant à l'esprit les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur,

(PP3) Tenant compte des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

(OP)1. D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD58/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.

(OP)2. De tenir le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, par le biais d'une plateforme virtuelle et ce, les 28 et 29 septembre 2020.
